

Major désirent faire
une convention ser-
veur qui décidera
de jouer.

our-Major désirent
ver sa canne.

our-Major donnera
ront se rendre à
devra être sévère.

Major devra voir à
droite ligne sur

or devra voir à
les rangs.

Major devra voir
us les membres
que leurs ins-

la pleine au-
qu'il voudra, et
de refuser les
itiquer.

ur donnera le
devront écou-

n'aura lieu
s, si ces der-
ront les pré-

ART. 21.—Il appartient au Professeur de distribuer les instruments.

ART. 23.—Le Gérant devra avertir le Tamour-Major quand il y aura une sortie, et lui indiquer quel genre de sortie.